

ANNECY, LE MERCREDI 30 OCTOBRE 2024

TOURISME

Haute-Savoie : la régie départementale reprend l'exploitation du Train du Montenvers au 1^{er} novembre

Le Train du Montenvers, encore appelé Train de la Mer de Glace, appartient au Conseil départemental de la Haute-Savoie car c'est l'Assemblée départementale qui, le 6 mars 1897, a signé le contrat de concession du train. Depuis 127 ans, la délégation de service public n'avait jamais été remise en concurrence. C'est la situation que le nouvel exécutif départemental a trouvé en juillet 2021. Après une longue et scrupuleuse procédure, le Train du Montenvers sera désormais exploité, dès le 1^{er} novembre 2024, par une régie départementale.

« Nous remercions les salariés qui ont fait fonctionner un joyau technologique du tourisme français. Nous remercions ces mêmes salariés qui ont, pour la plupart, décidé de poursuivre l'aventure à la régie départementale.

Traditionnellement, le train ne circule pas au mois de novembre pour procéder à des entretiens annuels. Cette année, en raison de cette situation exceptionnelle et compte-tenu des vacances de la Toussaint se terminant dimanche, le train fonctionnera les 1^{er}, 2 et 3 novembre 2024. Son accès sera gratuit sur décision du conseil d'administration dans la limite des places disponibles.

Petits et grands, venez découvrir ou redécouvrir un train magique et un site unique ce week-end à Chamonix ! »

Martial Saddier, Président de la régie départementale du Train du Montenvers et les membres du conseil d'administration.

CONTACTS PRESSE

Responsable Presse

Perrine LODS

06 89 19 46 62 / 04 50 33 58 61

Attachée de Presse

Leslie GUILLEMAIN

06 89 53 87 32 / 04 50 33 49 89

media@hautesavoie.fr

hautesavoie.fr/espacepresse

[@htesavoiepresse](https://twitter.com/htesavoiepresse)